



Droits petits-enfants lors d'une succession

Par **ffcadre**, le **04/10/2008** à **13:29**

bonjour,

auriez vous la gentillesse de me dire quels sont les droits des petits-enfants dans une succession sans testament

2 grands parents paternels décédés, 4 fils vivants et 3 petits enfants vivants

2 petits enfants issus d'un mariage et un petit enfant issu d'une union libre (non pacsé)

si des textes de loi existent merci de me donner leurs references

en vous remerciant par avance

Par **Marion2**, le **04/10/2008** à **17:44**

Pour les GParents décédés, la succession va aux 4 fils, les petits enfants n'ont droit à rien. Ils hériteront de leurs parents.